



CITE DE MONTREAL

SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE REFRIGERATION AU MARCHÉ BONSECOURS.

DES SOUMISSIONS SOUS ENVELOPPES CACHETÉES, pour l'installation d'un système de réfrigération au Marché Bonsecours, adressées au Bureau des Commissaires et déposées à leur bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi jeudi, le 22 août 1912.

Les devis, plans et tous les renseignements désirés pourront être obtenus à l'Hôtel de Ville, de l'Agent des Achats et des Ventes.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable à la Cité de Montréal, pour une somme égale à 10 pour cent du montant de la soumission faite sur la forme de soumission, obtenue à cette fin, lesquelles soumissions et chèque seront mis dans l'enveloppe fournie aussi à cette fin par l'Agent des Achats et des Ventes.

Les Commissaires se réservent le droit de rejeter toutes ou aucune des soumissions et de recommander au Conseil l'acceptation de la plus basse ou d'aucune desdites soumissions.

Les soumissions seront ouverte en présence des intéressés par le Bureau des Commissaires siégeant en assemblée dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel de Ville, à midi, le 22ème jour d'août 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 18 juillet 1912.



Chemin de Lachine en Haut.

Etablissement d'une ligne homologuée, à une largeur de 80 pieds, sur le Chemin de Lachine en Haut, de l'Avenue Western aux limites ouest de la Cité, dans le quartier Notre-Dame de Grâce de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No. 31 au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le vingtième jour d'août prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Notre-Dame de Grâce de la dite Cité soit modifié en y établissant une ligne homologuée, à une largeur de 80 pieds, sur le Chemin de Lachine en Haut, de l'Avenue Western aux limites ouest de la Cité, le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 23 juillet 1912.



Upper Lachine Road.

Placing of an homologated line, at a width of 80 feet, on Upper Lachine Road, from Western Avenue to the western City limits in Notre-Dame de Grâce Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal, will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No. 31, at the Court House of this City, on Tuesday, the twentieth day of August next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of Notre-Dame de Grâce Ward of the said City be modified by placing thereon an homologated line, at a width of 80 feet, on Upper Lachine Road, from Western Avenue to the western City limits, the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal

City Hall,
Montreal, July 23rd 1912.



CITY OF MONTREAL

TENDERS FOR REFRIGERATING PLANT FOR BONSECOURS MARKET.

SEALED TENDERS for the erection of a Refrigerating Plant in the Bonsecours Market, addressed to the Board of Commissioners, and deposited at their office, City Hall, will be received until 12 o'clock, noon, on Thursday the 22nd of August 1912.

The specifications, plans and all information required may be obtained from the Purchasing and Sales Agent, City Hall.

No tender shall be considered unless it is accompanied by a cheque accepted by a Canadian Bank, payable to the City of Montreal, for a sum equal to 10 per cent of the amount of tender, which cheque shall be enclosed together with the tender in the envelope supplied for that purpose by the Purchasing and Sales Agent.

The Commissioners reserve the right to reject all or any tenders and to recommend to Council the acceptance of the lowest or any tender.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties, by the Board of Commissioners, at their regular meeting in the Board Room, City Hall, at 12 o'clock noon, on the 22nd August 1912.

By order of the Board of Commissioners.

L. N. SENECAI,
Secretary.

Board of Commissioners' Office,
City Hall,
Montreal July 18th 1912.